

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Gestionnaires, médecins et l'ensemble des membres du personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 31 mars 2021

OBJET : Port de la protection respiratoire de type N95 en zones tièdes et chaudes

À la suite de l'ajout de nouvelles directives de la CNESST modifiant l'utilisation de la protection respiratoire de type N95 en zone chaude et l'ajout de ce type de protection pour les zones tièdes, nous vous transmettons une mise à jour du document [Questions-Réponses](#).

La Direction de la logistique procède actuellement au déploiement des protections respiratoires de type N95 dans les milieux ciblés pour les installations du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Le port de la protection respiratoire de type N95 dans ces zones est obligatoire, pour le personnel et les médecins répondant aux critères (voir le Q-R), dès la réception du matériel dans les milieux ciblés.

Il est de la responsabilité des gestionnaires de veiller à une utilisation judicieuse en respect des nouvelles directives relatives au port des N95 par les membres du personnel et des médecins répondant aux critères.

Temporairement

- Les employés et les médecins répondant aux critères et ayant déjà réussi un fit-test doivent continuer l'utilisation du modèle qui leur a été attribué lors du fit-test, si celui-ci est disponible dans le milieu.
- Les employés et les médecins répondant aux critères et :
 - o N'ayant pas réussi de fit-test;
 - o Ayant un fit-test non à jour (+ de 2 ans);
 - o Le modèle sur lequel ils ont un fit-test réussi n'est pas disponible dans le milieu;doivent porter un N95, selon les modèles disponibles dans le milieu, sans fit-test.

Stratégie de déploiement des fit-tests pour tous les milieux du CISSS de Chaudière-Appalaches

Dans les prochaines semaines, des séances de fit-tests intensives seront ouvertes en centre hospitalier et dans les milieux hors CH selon les besoins.

Les gestionnaires des milieux ciblés doivent remplir le [formulaire](#) de demande d'accès aux fit-tests et le faire parvenir par courriel au : fit.test.ciSSSca@SSSS.gouv.qc.ca afin de déposer les besoins en fit-tests et d'enclencher la planification de ceux-ci dans les plus brefs délais.

AUCUN fit-test ne sera réalisé auprès d'un membre du personnel ou d'un médecin sans inscription préalable.

	Priorité d'accès aux fit-tests	Plages horaires*
Les employés et les médecins répondant aux critères et <u>n'ayant pas de fit-test réussi ou à jour.</u>	1	Du 7 au 9 avril 2021 Du 12 au 16 avril 2021 Du 19 au 23 avril 2021
Les employés et les médecins répondant aux critères et ayant un fit-test réussi sur un autre modèle que le Médicom ou le Halyard (bec de canard).	2	Semaines subséquentes, par milieu ciblé. Un horaire officiel sera diffusé et les milieux seront faits graduellement.

* Les plages horaires spécifiques seront diffusées dans l'intranet, dans la section COVID-19/ Communication au personnel, aux gestionnaires, aux médecins et aux étudiants/Ressources humaines/Santé et sécurité au travail.

Lorsqu'un milieu visé sera entièrement fit-testé selon les critères, seuls les nouveaux modèles seront disponibles. Les autres modèles de protections respiratoires de type N95 seront récupérés par la Direction de la logistique.

La trajectoire pour vous approvisionner en protection respiratoire de type N95 vous sera diffusée dans un 2^e temps.

Soutien aux gestionnaires

La Direction de la logistique, le Service de la prévention et du contrôle des infections et le Service de la prévention, santé et sécurité au travail ont planifié des rencontres de 30 minutes via Teams rapidement puisque l'établissement a des obligations envers la CNESST et la santé et la sécurité des travailleurs.

Une invitation suivra.

1^{er} avril 2021

- 8 h 30
- 11 h
- 13 h 30

Mélanie Lambert
Chef de service de la prévention,
Santé et sécurité au travail

Catherine Roy
Chef de service
PCI

Paméla Laforest
Coordonnatrice
Direction de la logistique

Contenu et diffusion approuvés par : Josée Soucy, Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques